

## **COMPTE RENDU**

LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST RÉUNI À LA SALLE ÉQUINOXE LE :

**MARDI 25 MAI 2021 à 20 h 00**

AFFICHÉ LE : **18 mai 2021**

### **ORDRE DU JOUR :**

#### ➤ **Décisions du Maire**

#### ➤ **Délibérations**

1. Convention pour la stérilisation d'animaux « errants » dans le quartier des Hautes-Folies : autorisation de signature.
2. Remise gracieuse loyers.
3. Fiscalité directe - Vote des taxes 2021.
4. Admission créance éteinte / Budget commune.
5. Cession d'une scène mobile.
6. Déclaration d'Utilité Publique et enquête parcellaire conjointe ZAC Multi-Sites Du Cormier et des Battières.
7. Dénomination de voie rue Édith Piaf.
8. Modification statutaire du Syndicat Départemental de la Voirie et proposition d'intégration de nouveaux membres.
9. Convention avec la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique pour la mise en œuvre du schéma communautaire en faveur de l'intégration des familles dans leur environnement-piliers n° 1 et n° 3 – avenant n°1.
10. Convention avec la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique pour la mise en œuvre du schéma communautaire en faveur de l'intégration des familles dans leur environnement-pilier n° 2 – avenant n°1.
11. Coordination de la surveillance des zones de baignade du territoire de la CARA – convention entre les communes, la CARA et le SDIS 17.
12. Comités de quartiers – Charte.

### **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mai à vingt heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX-SUR-MER,  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément à  
l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
A la Salle Équinoxe, sous la présidence du Maire Monsieur Patrice  
LIBELLI,  
Date de la Convocation : le mardi 18 mai 2021,

**PRÉSENTS** : ADAM Agnès, ARIGNON Michel, ARGUELLES José-Luis,

CAMEL Ludivine, CARPENTIER Lydie, DEFOIX Christophe, DEVOUGE Stéphane, FAUCHER Dominique ; FERNANDES David, GIRAUDOT Josiane, GRASSET Jean-Michel, HUBERSON-DEBRY Sophie, LE NAOUR Bénédicte, LE NAOUR Éric, LESPINAS Michel, LIBELLI Patrice, OLAGNIER Jocelyne, PALISSIER Colette, PUGENS Véronique, RENU Béatrice, ROCHETEAU Sylvie, STEULLET Emmanuelle, YALA Akli,

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :** COLUS Pierre-Henry par PALISSIER Colette, COUVERT-PAVAILLON Cloé par STEULLET Emmanuelle, LAZARE Muriel par HUBERSON-DEBRY Sophie, PIET Jean-François par LIBELLI Patrice,

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** FAUCHER Dominique,

Nombre de membres en exercice : 27 - Présents : 23 - Votants : 27

Délibération n° **2021/05.25/01**

**CONVENTION POUR LA STÉRILISATION D'ANIMAUX « ERRANTS » DANS LE QUARTIER DES HAUTES-FOLIES : AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer une convention pour la stérilisation de chats « errants » dans le quartier des Hautes-Folies avec la SCP Vétérinaire des docteurs BERTAİM (clinique 69, avenue de Pontailac à Royan)

Délibération n° **2021/05.25/02**

**REMISE GRACIEUSE LOYERS**

Le conseil municipal, à la majorité avec une abstention, a accordé une remise gracieuse sur le loyer des mois de janvier, février et mars 2021 du bar « L'Esquive » pour un montant mensuel de 1 371,44 € et du restaurant « Le Cottage » pour un montant mensuel de 1 173,22 €.

Délibération n° **2021/05.25/03**

**FISCALITÉ DIRECTE - VOTE DES TAXES 2021**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de fixer les taux des 3 taxes pour l'année 2021 :

Taxe d'habitation :	8,90 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	37,69 % (16,19% part communale + 21,50% part départementale)
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	56,05 %

Et a décidé d'annuler la délibération n° 2021/03.09/04 en date du 09 mars 2021.

Délibération n° **2021/05.25/04**

**ADMISSION CRÉANCE ÉTEINTE / BUDGET COMMUNE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné un avis favorable à l'admission en créance éteinte du titre numéro 2019-T-440, pour un montant de 63,80 € au compte 6542, fonction 01 « Créances éteintes ».

Délibération n° **2021/05.25/05**

**CESSION D'UNE SCÈNE MOBILE**

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à vendre en l'état la scène mobile SORIN/ALTRAD MEFRAN immatriculée 2076 XZ 17, pour un prix de cession de 5 000 euros à la commune de Meschers-sur-Gironde.

Délibération n° **2021/05.25/06**

**DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE ET ENQUÊTE PARCELLAIRE CONJOINTE ZAC MULTI-SITES DU CORMIER ET DES BATTIÈRES**

Le conseil municipal a décidé à la majorité avec 3 abstentions, d'approuver les conclusions du commissaire enquêteur ; de confirmer l'intérêt général du projet ; de demander au Préfet de valider la DUP et la cessibilité des emprises foncières nécessaires à la réalisation du projet de la ZAC muti-sites du Cormier et des Battières.

Délibération n° **2021/05.25/07**

**DÉNOMINATION DE VOIE RUE ÉDITH PIAF**

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, dénommer la voie desservant le lotissement « Le Hameau de Colette » depuis la rue des Guérets : rue Édith PIAF.

Délibération n° **2021/05.25/08**

**MODIFICATION STATUTAIRE DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE LA VOIRIE ET PROPOSITION D'INTÉGRATION DE NOUVEAUX MEMBRES**

- Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, d'approuver l'admission des nouveaux membres au Syndicat Départemental de la Voirie.

Délibération n° **2021/05.25/09**

**CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA COMMUNAUTAIRE EN FAVEUR DE L'INTÉGRATION DES FAMILLES DANS LEUR ENVIRONNEMENT- Piliers n° 1 et n° 3 – AVENANT N°1**

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer un avenant n°1 ayant pour but de prolonger

jusqu'au 31 décembre 2021 les engagements inscrits à l'article 4 de la convention signée en 2020 avec la commune, afin de poursuivre les actions dans le cadre du pilier n°1 (alimentation d'un observatoire et d'un site internet) et du pilier n°3 (mise en œuvre d'une politique d'information jeunesse).

Délibération n° **2021/05.25/10**

**CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA COMMUNAUTAIRE EN FAVEUR DE L'INTÉGRATION DES FAMILLES DANS LEUR ENVIRONNEMENT- Pilier n° 2 – AVENANT N°1**

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer un avenant n°1 ayant pour but de prolonger jusqu'au 31 décembre 2021 les engagements inscrits à l'article 4 de la convention signée en 2020 avec la commune, afin de poursuivre les actions dans le cadre du pilier n°2 (initiatives en direction des familles portées par les communes et les SIVOM du territoire de la CARA).

Délibération n° **2021/05.25/11**

**COORDINATION DE LA SURVEILLANCE DES ZONES DE BAINNADE DU TERRITOIRE DE LA CARA – CONVENTION ENTRE LES COMMUNES, LA CARA ET LE SDIS 17**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'approuver les termes de la convention ci-jointe entre les communes de Meschers-sur-Gironde, Saint-Georges-de-Didonne, Royan, Vaux-sur-Mer, Saint-Palais-sur-Mer, Les Mathes-La Palmyre et La Tremblade, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et le Service Départemental d'incendie et de Secours de Charente-Maritime, relative à la coordination de la surveillance des zones de baignade pour l'année 2021 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les communes précitées et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Charente-Maritime cette convention ainsi que tous documents nécessaires à l'application de la présente décision.

Délibération n° **2021/05.25/12**

**COMITÉS DE QUARTIERS ET CHARTE**

Le conseil municipal a décidé à la majorité avec 5 abstentions, de valider la création des 11 quartiers tels que définis ci-dessous :

- Quartier 1 : La Roche.
- Quartier 2 : Vessac – Chauchamp.
- Quartier 3 : Val Lumière – La Source.
- Quartier 4 : Centre-Ville.
- Quartier 5 : Cormier – Grosse Pierre.
- Quartier 6 : Nauzan.
- Quartier 7 : Hautes Folies.
- Quartier 8 : Tourterelles – Pontaillac.

- Quartier 9 : Hôpital – Côte de Beauté.
- Quartier 10 : Domaine des Fées – Conseil.
- Quartier 11 : La Falaise.

d'adopter la charte des comités de quartier pour la mandature 2020-2026 et d'autoriser Monsieur le Maire à la signature de ladite charte et de tout autre document s'y afférant.